



# SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°241

MARS 2017

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2017

**Présents : 15**

**Absents excusés :** Karine BERTHO qui donne pouvoir à Emmanuelle GONCALVES  
Claude LEVRAUD qui donne pouvoir à Patrick GERAUD  
Hervé MICHAUD

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 00

**Martine PENOT est nommée secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 23 Février 2017.

B- DELIBERATIONS.

- 1- Compte Administratif 2016 Budget Principal.
- 2- Compte Administratif 2016 Budget Assainissement.
- 3- Approbation des comptes de gestion – Budget Principal.
- 4- Approbation des comptes de gestion – Budget Assainissement.
- 5- Affectation du résultat 2016 du Budget Principal.
- 6- Affectation du résultat 2016 du Budget Assainissement.
- 7- Vote des taux des taxes locales.
- 8- Budget Primitif 2017 du Budget Principal.
- 9- Budget Primitif 2017 du Budget Assainissement.
- 10- Demande de subventions complémentaires.
- 11- Tarif camp bivouac – vacances de Pâques.
- 12- Signature de la convention de prestation de service : reportage petite enfance, enfance et jeunesse.
- 13- Mise à niveau d'ouvrages de voirie : rue du CREZELO - de COUESLAN et JEANNE D'ARC.
- 14- Choix de l'entreprise pour l'aménagement du rond-point du Moulin de la Haie.
- 15- Projet d'extension réseau eau potable, électricité, éclairage public et téléphone rue des Forges.

C- INFORMATION DIVERSES.

- 1- Tirage au sort de trois membres pour le Jury d'Assises.
- 2- Renfort du service technique - bâtiment.
- 3- Planning des permanences pour les élections.
- 4- Zone de gratuité.
- 5- Information sur l'école.
- 6- Journée citoyenne.

**A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 23 Février 2017.**

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**B- DELIBERATIONS.**

**1- Compte Administratif 2016 Budget Principal.**

Yves BERTHO présente le compte administratif 2016 du budget principal.

- Fonctionnement.

Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Résultat de l'exercice	Report du résultat antérieur	Reste à réaliser	Résultat final
1 958 969,51 €	1 541 847,75 €	417 121,76 €	113 685,33 €		530 807,09 €

- Investissement.

Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Résultat de l'exercice	Report du résultat antérieur	Reste à réaliser	Résultat final
3 067 372,13 €	3 012 139,57 €	55 232,36 €	- 85 385,54 €	- 102 605,57	- 132 758,55 €

Après la lecture du compte administratif 2016, monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu 3 commissions finances dont une réunion avec Mme DE VETTOR trésorière principale de de La Roche Bernard et une avec le cabinet EFG. D'autre part dans les recettes et les dépenses d'investissement, il y a des opérations d'ordre de 2 522 452,20 € qui correspondent à des changements d'affectations pour les amortissements. Monsieur Le MAIRE ayant quitté la salle, Yves BERTHO demande aux élus s'ils ont des questions et fait voter le compte Administratif du budget principal.

**Accord du conseil à l'unanimité soit 16 voix pour (M. Le Maire est sorti)**

**2- Compte Administratif 2016 Budget Assainissement.**

Yves présente le compte administratif du budget d'assainissement.

- **Fonctionnement.**

Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Résultat de l'exercice
117 433,54 €	82 956,55 €	34 476,99 €

- **Investissement.**

Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Résultat de l'exercice	Report du résultat antérieur	Reste à réaliser	Résultat final
102 264,58 €	158 090,43 €	- 55 825,85€	29 891,98 €	-9607.87€	- 35541.74€

Monsieur Le MAIRE ayant quitté la salle, Yves BERTHO demande aux élus s'ils ont des questions et fait voter le compte Administratif du budget assainissement.

**Accord du conseil à l'unanimité soit 16 voix pour (M. Le Maire est sorti).**

**3- Approbation des comptes de gestion du budget Principal.**

Marie Claire LOYER directrice générale des services, présente les comptes de gestion du budget principal fournis par la trésorerie, qui sont identiques aux comptes administratifs du budget principal de la commune.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**4- Approbation des comptes de gestion – Budget Assainissement.**

Marie Claire LOYER directrice générale des services, présente les comptes de gestion du budget assainissement fournis par la trésorerie, qui sont identiques aux comptes administratifs du budget assainissement de la commune.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**5- Affectation du résultat 2016 du Budget Principal.**

Yves BERTHO propose l'affectation suivante du résultat de fonctionnement du budget principal de 530 807,09 €.

- au report de fonctionnement : 150 807,09 €
- en report d'investissement : 380 000,00 €

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**6- Affectation du résultat 2016 du Budget Assainissement.**

Yves BERTHO propose l'affectation suivante du résultat de fonctionnement du budget assainissement de 34 476,99 €.

- en report d'investissement : 34 476,99 €

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**7- Vote des taux des taxes locales.**

Le Maire propose suite à la commission finances du 06/03/2017, d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti de 1% suivant tableau ci-dessous.

	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	15,37%	15,60%	15,75%	15,90%
Taxe foncière bâti	19,44%	19,73%	19,92%	20,10%
Taxe foncière non bâti	51,48%	51,48%	51,48%	51,48%

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**8- Budget Primitif 2017 du Budget Principal.**

Yves BERTHO présente le budget primitif du budget principal 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 059 000,00 € pour le fonctionnement et à 1 540 000,00 € pour l'investissement.

- **Section fonctionnement.**

Dépenses		Recettes	
Chapitres	Valeur	Chapitres	Valeur
Charges générales	639 800 €	Résultat reporté	150 807 €
Charges du personnel	740 000 €	Produits des services	130 200 €
Dépenses imprévues	10 200 €	Impôts et taxes	925 500 €
Autres charges de gestion courante	227 000 €	Atténuation de charges	40 000 €
Charges financières	37 000 e	Dotations, subventions et participations	739 172 €
Dotations aux amortissements	3 000 €	Autres produits (Revenu des immeubles)	57 321 €
Charges exceptionnelles	4 000 €	Opérations d'ordre entre section	10 000 €
Atténuation de produits	70 000 €	Total	2 059 000 €
Virement à la section d'investissement	313 000 €		
Opérations d'ordre entre section	15 000 €		
Total	2 059 000 €		

- **Section investissement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>Valeur</b>	<b>Chapitres</b>	<b>Valeur</b>
Déficit reporté	30 153 €	Virement de la section de fonctionnement	313 000 €
Opérations d'ordre	50 000 €	Opérations d'ordre	65 000 €
Remboursement du capital de la dette	200 000 €	Dotations, fonds divers et réserves	447 000 €
Equipement ALSH, école, service administratif et restaurant scolaire	60 600 €	Subventions d'investissement	181 767 €
matériel de voirie	92 000 €	Produit de cession	10 000 €
Voirie 2016 +aménagement rond-point	85 000 €	Emprunt	523 233 €
Aménagement rue de Cambony et des Forges	360 000 €	<b>Total</b>	<b>1 540 000 €</b>
Complexe sportif	100 000 €		
PLU	98 000 €		
Rénovation presbytère + maison médiathèque + mise aux normes bâtiments	139 220 €		
Projet contrat territorial milieux aquatique	12 700 €		
Eclairage public	62 000 €		
ZAC des Châtaigniers	48 000 €		
Divers	202 327 €		
<b>Total</b>	<b>1 540 000 €</b>		

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**9- Budget Primitif 2017 du Budget Assainissement.**

Yves BERTHO présente le budget primitif du budget assainissement 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 104 000,00 € pour l'exploitation et à 190 000,00 € pour l'investissement.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**10- Demande de subventions complémentaires.**

M. le Maire informe les élus que deux demandes de subventions, étudiées par la commission finances, sont arrivées après le conseil de février et propose de les voter lors de ce conseil municipal.

- Association cantonale de l'agriculture du canton de La Roche Bernard (comice agricole): 250 €
- Sauveteurs en mer de DAMGAN : 100 €

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**11- Tarif camp bivouac – vacances de Pâques.**

Emmanuelle GONCALVES informe les conseillers municipaux sur l'organisation d'un camp bivouac pendant les vacances de Pâques pour les 10/15 ans. Ce projet à l'initiative des animateurs des communes de NIVILLAC, PEAULE, MUZILLAC, DAMGAN et SAINT DOLAY se déroulera du 19/04/2017 au 21/04/2017. La participation des familles est fixée à 45 € par enfant.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**12- Signature de la convention de prestation de service : reportage petite enfance, enfance et jeunesse.**

Emmanuelle GONCALVES rappelle que la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE a engagé une réflexion sur l'offre de service actuellement proposée ainsi que son organisation pour la petite enfance et l'enfance/jeunesse et engagé une étude avec un cabinet ENEIS. Après un état des lieux réalisé en interne, il est ressorti un manque de communication sur ce qu'est une politique petite enfance et enfance/jeunesse envers les usagers. Afin de mettre en œuvre cette communication, la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE a demandé aux communes de réaliser un reportage pour valoriser la parole des acteurs locaux, prendre en compte les craintes et les opportunités d'éventuels changements, optimiser la connaissance qu'à chacun du rôle de l'autre et garder une trace de cette étape de la mise en œuvre des politiques locales. Elle propose une convention pour permettre de rembourser les communes du temps passé de l'agent consacré à ce projet.

**Accord du conseil à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer la convention.**

**13- Mise à niveau d'ouvrages de voirie : rue du CREZELO - de COUESLAN et JEANNE D'ARC.**

Yves BERTHO informe les élus que la commission voirie qui s'est réunie le 16/03/2017 propose de remettre à niveau 20 grilles d'évacuation d'eaux pluviales dans les rues du CREZELO, de COUESLAN et JEANNE D'ARC par l'entreprise LEMEE LTP pour un montant de 5 656,35 € HT.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**14- Choix de l'entreprise pour l'aménagement du rond-point du Moulin de la Haie.**

Yves BERTHO informe les élus que la commission voirie qui s'est réunie le 16/03/2017 propose d'aménager le rond-point du Moulin de La Haie. Trois entreprises ont été consultées et il en ressort que c'est REDON CLOTURE de BAINS SUR OUST qui a proposé un projet qui correspond à nos attentes. Le prix est de 8 255,21 € HT.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**15- Projet d'extension réseau eau potable, électricité, éclairage public et téléphone, rue des Forges.**

M. Le Maire informe les élus sur des travaux complémentaires suite à l'aménagement de la rue des Forges. En effet, afin de ne pas avoir besoin de découper la chaussée de cette rue après les travaux et aménager des terrains constructibles, il faut prévoir le branchement des différents réseaux. Soit un coût net pour la commune de :

- VEOLIA : extension du réseau d'eau potable, le montant est 4 282,60 €
- Electricité : extension pour collectif, le montant de la contribution est de 6 250 €.
- Eclairage public : extension. Le montant de la contribution est de 8 190 €.
- TELECOM : pose de fourreaux, montant de la contribution 5 280 €.

Après discussion certains élus regrettent que ces travaux n'aient pas été prévus dans le marché et que ceux-ci ne puissent être répercutés sur les propriétaires des terrains concernés, le Maire a procédé au vote.

**Accord du conseil avec 13 voix pour et 4 abstentions**

**C- Questions et informations diverses.**

**1- Tirage au sort de trois membres pour le Jury d'Assises.**

A la demande de la préfecture, M. le Maire a procédé au tirage au sort de trois personnes pour constituer les jurés d'assises du département. Ces personnes seront averties par courrier.

**2- Renfort du service technique - bâtiment.**

Patrick GERAUD informe les élus qu'afin de procéder aux travaux de mise aux normes de tous les bâtiments publics de la commune, il est proposé de recruter une personne en contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**3- Planning des permanences pour les élections.**

M. le Maire propose un planning pour tenir les bureaux de vote par les élus et rappelle aux personnes disponibles et intéressées pour participer aux dépouillements de s'inscrire en mairie avant jeudi 20 avril. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 19 heures.

**Il est rappelé que pour pouvoir voter pour les élections présidentielles les 23 avril 2017 et 7 mai 2017 ainsi que pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017, il est impératif de se présenter avec un document justifiant de votre identité : passeport, carte d'identité, permis de conduire...**

**4- Zone de gratuité.**

Le Maire rappelle la journée organisée par la communauté de communes et l'association Les Robins des Bennes. Cette journée a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril.

**5- Information sur l'école.**

M. Le Maire informe les élus qu'une réunion a eu lieu le 15/03/2017 organisée par le cabinet d'expertise SARETEC avec les entreprises concernées par les problèmes d'infiltration d'eau dans la toiture de l'école ARC EN CIEL. L'expert étudie une solution pour réparer ces malfaçons.

**6- Journée citoyenne. (Appel aux bonnes volontés)**

M. Le Maire propose 2 demi-journées citoyennes pour le désherbage du cimetière avec les services techniques de la commune. Elles auront lieu le 25 et 26 avril 2017 de 9h à 12h. Apportez vos outils de jardin (râteaux, grattoirs...) Merci de vous inscrire en mairie avant le 21 avril.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 27 AVRIL 2017 A 20 HEURES 30**

---

**L'amicale laïque de l'école ARC EN CIEL organise un **vide grenier****

**Le Dimanche 30 Avril 2017** de 9 Heures à 18 heures

Restauration sur place

Réservations : [stephanepoidevin2@gmail.com](mailto:stephanepoidevin2@gmail.com)

---

**Basket :**

**Tournoi de Basket Rieux / Saint Dolay les 22 et 23 avril 2017 à la Salle Omnisports de Saint Dolay**

---

**TELEDECLARATION D'IMPÔTS MERCREDI 10 MAI 2017 DE 9 H 30 A 12 H A LA MEDIATHEQUE**

En partenariat avec le Centre des finances publiques de la Roche-Bernard, la Communauté de Communes propose des permanences sans rendez-vous. Un animateur multimédia qui vous accompagnera dans la télédéclaration de vos revenus. Informations sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

---

**OUEST FRANCE RECHERCHE UN(E) CORRESPONDANT(E)**

La rédaction Ouest France d'Auray recherche un nouveau correspondant pour couvrir l'actualité de Saint Dolay. Cette activité complémentaire, rémunérée mais non salariée, peut convenir à des personnes intéressées par la vie de leur commune, aimant les contacts,

l'écriture et la photographie. Elle peut intéresser les personnes au foyer, jeunes retraités, professeurs, étudiants. Adresser un C.V. par e-mail à : [redaction.vannes@ouest-france.fr](mailto:redaction.vannes@ouest-france.fr)

---

### **L'ECHO DE LA PRESQU'ILE RECHERCHE UN(E) CORRESPONDANT(E)**

Vous avez le sens du contact et une bonne plume, l'Echo de la Presqu'île recherche un correspondant sur la commune de Saint Dolay. Travail indépendant, cette activité est un complément salarial ou un appoint dans une retraite. Voiture, ordinateur, internet et appareil photo numérique sont obligatoires. Envoyez votre candidature à : Mélissa DUPIN, 6 rue du Milan Noir, 44350 Guérande ou par e-mail : [melissa.dupin@publihebdo.fr](mailto:melissa.dupin@publihebdo.fr) ou par téléphone au 02.40.15.69.79.

---

## Avril Programme de la médiathèque

Dans le cadre de notre thématique sur le Japon, la médiathèque vous propose jusqu'au **8 avril** une sélection de livres/films/musiques/documents à emprunter, des ateliers auxquels participer, ainsi qu'une exposition à découvrir. Nous remercions tout particulièrement celles et ceux qui ont prêté de nombreux objets personnels pour cette occasion.

<p style="text-align: center;"><b>Samedi 1<sup>er</sup> de 10h à 12h</b> <b>Atelier d'écriture de haïkus</b> (une forme très brève de poésie japonaise) animé par Marie Le Bail Ouvert à tous</p>	<p style="text-align: center;"><b>Mercredi 5 de 14h30 à 16h</b> <b>Atelier pour les enfants</b> de 6 à 10 ans Création de personnages en kimonos de papier</p>	<p style="text-align: center;"><b>Samedi 8 à 11h</b> Clôture de l'exposition autour d'un thé japonais Ouvert à tous</p>
<p style="text-align: center;"><b>Mercredi 12 de 10h30 à 11h30</b> <b>Projection de dessins animés</b> Dans la grande salle au-dessus de la médiathèque « Les aventures de MOUK » Pour les enfants de 3 à 5 ans Réservation obligatoire</p>	<p style="text-align: center;"><b>Vendredi 28 à 18h15</b> <b>1er rendez-vous des lecteurs à la médiathèque</b> Vous aimez lire, regarder des films, écouter des musiques, aller voir des spectacles ... ? Venez partager vos coups de cœur en toute simplicité lors de ces nouvelles rencontres qui auront lieu tous les deux mois. Bienvenue à tous !</p>	

Les animations de la médiathèque sont gratuites. Plus d'informations au 02 99 90 29 29

---

## LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME de SAINT-DOLAY

### Avril 2017 : exposition du diagnostic du territoire

Le bulletin municipal de juin 2016 faisait part du lancement de l'étude de révision du Plan Local d'Urbanisme, étude qui a été confiée au bureau d'études **A+B Urbanisme & Environnement**.

#### **Rappel : la phase d'études du P.L.U.**

La révision du P.L.U. se décompose en 3 phases d'études qui seront suivies par la suite d'une phase nécessaire à l'instruction du dossier et à l'approbation du P.L.U. :

Le diagnostic du territoire : il permet de dégager les grands enjeux relatifs au développement de la commune.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune : il poursuivra le diagnostic pour lancer les orientations du Projet...

La réflexion autour de ce Projet devrait nous mobiliser pendant près de 6 mois.

Les Zonages, Règlement et les principes d'organisation des futures zones à urbaniser : comment mettre en œuvre le Projet que nous aurons établi... ou tout au moins, comment ne pas le compromettre... le zonage et le règlement devront répondre à cette attente pour traduire et imposer les choix adoptés par le Projet.

**Le diagnostic du territoire** communal présenté par le bureau d'études à la Commission d'Urbanisme à l'automne 2016 a mis en évidence les principales contraintes, les atouts et les enjeux du développement de la commune.

**Fin mars, des panneaux** exposent en Mairie les principales conclusions du **diagnostic**, sur lesquelles s'appuiera la définition du projet de développement de la commune, phase suivante de la révision du P.L.U.

#### **Rappel : La consultation du public**

Le Projet de nouveau P.L.U., certes défini par une Commission de travail et régi par certaines contraintes réglementaires d'occupation des sols, reste celui de la Commune.

Ses habitants sont donc conviés à émettre leurs attentes, leurs observations et à exprimer des suggestions qui pourront être reprises par la Commission de travail pour établir le nouveau P.L.U., pour définir notamment des orientations relatives au développement urbain et économique, ou à la préservation de certaines valeurs patrimoniales, naturelles ou paysagères de la commune.

Ce Projet nous concerne tous et nous pourrons y participer à notre façon, à travers :

la transmission d'observations sur un registre mis à disposition du public en Mairie, ou bien par courrier adressé au Maire de la Commune, les observations devant être relatives au P.L.U., aux études menées et exposées en Mairie,

La participation aux réunions publiques prévue à la fin des phases de travail relatives au PADD et au zonage/règlement.

La participation à l'enquête publique relative au projet de P.L.U. arrêté par le Conseil Municipal et prenant en compte les observations formulées tout au long de la concertation avec la population (entretiens avec des personnes-ressources, réunions publiques, observations recueillies en Mairie sur le registre mis à disposition du public,...),

La concertation auprès des habitants doit permettre de préciser et de valider le Projet de nouveau P.L.U. au regard des observations qui auront été émises au cours de la procédure de révision.

Le projet de développement doit avant tout être celui de la Commune, respectant le cadre réglementaire qui s'impose à toute collectivité et qui nous est rappelé par les Services de l'Etat.